



Dépêche 154/01

Services sociaux : Prime de fidélité

Dans le cadre de la fermeture des comptes fonds particuliers, le ministère a décidé de verser pour solde de tout compte l'équivalent d'une année de prime de fidélité aux services sociaux. Le groupe de travail réuni le 22 novembre était le deuxième à plancher sur l'affectation de cette somme.

Lors de la première réunion il avait été acquis que cette somme devait être utilisée pour des actions pérennes et donc constituer un fond remboursable et donc réutilisable. Plusieurs hypothèses avaient alors été avancées.

Après réunion du groupe de travail du 22/11 deux hypothèses restent possibles :

Hypothèse n°1 : elle repose sur la fusion de l'AJA, des prêts à la 1^{ère} installation et du prêt achat de meubles, tout en transformant la portée. Le montant du prêt serait compris entre 2 000 et 2 200 euros.

Hypothèse n°2 : elle repose sur la création d'un prêt destiné à financer les frais de caution et les trois premiers mois de loyer d'une location pour les agents ayant double résidence ou dont les enfants ont besoin d'une résidence séparée pour suivre leurs études. Cette hypothèse n'a pas la faveur de l'administration car elle nécessiterait un effectif de 10 personnes pour assurer le suivi des 6 000 dossiers potentiels. De plus, la notion de département « différent » retenue est très vague, l'administration considérant d'ailleurs l'Île de France comme un seul et même département. Une proposition tendant à plutôt retenir un kilométrage est apparue en cours de réunion. Cette hypothèse pose encore beaucoup de questions et de difficultés d'interprétation. Le prêt serait d'un montant de 1 200 euros.